

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres et du président du  
Conseil supérieur des allocations et prêts d'études**

**A.Gt 14-09-2010**

**M.B. 15-10-2010**

*Modifications*

A.Gt 30-09-2011 - M.B. 21-10-2011	A.Gt 14-02-2012 - M.B. 20-04-2012
A.Gt 02-04-2012 - M.B. 23-05-2012	A.Gt 04-04-2012 - M.B. 21-06-2012
A.Gt 05-03-2013 - M.B. 05-04-2013	A.Gt 25-06-2013 - M.B. 24-07-2013
A.Gt 11-09-2013 - M.B. 24-10-2013	A.Gt 04-11-2013 - M.B. 23-01-2014
A.Gt 11-02-2014 - M.B. 02-04-2014	A.Gt 11-09-2014 - M.B. 03-11-2014
A.Gt 13-11-2014 - M.B. 09-12-2014	A.Gt 12-12-2014 - M.B. 21-01-2015
A.Gt 16-04-2015 - M.B. 11-05-2015	

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 21, 22 et 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2005, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition du Conseil supérieur des Allocations et prêts d'études,

Arrête :

*Modifié par A.Gt 30-09-2011 ; A. Gt 14-02-2012 ; A.Gt 02-04-2012 ; A.Gt 04-04-2012 ; A.Gt 05-03-2013 ; A.Gt 25-06-2013 ; A.Gt 11-09-2013. A.Gt 04-11-2013 ; A.Gt 11-02-2014 ; A.Gt 11-09-2014. A.Gt 13-11-2014 ; A.Gt 12-12-2014 ; A.Gt 16-04-2015*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études:



A. Membres effectifs :1° Quatre membres effectifs représentant l'enseignement officiel :

- M. Georges SIRONVAL, Directeur Président de la Haute Ecole Albert JACQUART; *[modifié par A.Gt 12-12-2014]*
- M. Alain FAURE, Préfet des études, coordonnateur de la zone de Bruxelles;
- M. Luc VANSAINGELE, Inspecteur général de la Direction régionale des Enseignements du Hainaut occidental, représentant le C.P.E.O.N.S.;
- Mme Julia DUCHESNE, Inspectrice a.i de l'Enseignement de la Province de Liège, représentant le C.P.E.O.N.S.;

2° a) Trois membres effectifs représentant l'enseignement libre confessionnel :

- M. Michel TAVERNE, Directeur de l'Administration des Affaires étudiantes à l'U.C.L., représentant le Se.G.E.C.;
  - Mme Nadia MULLER, assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant le Se.G.E.C. *[modifié par A.Gt 25-06-2013]*
  - M. Danny BILLE, de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, représentant le Se.G.E.C.;
- b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel :
- M. Jean-Michel DE WAELE, Vice-recteur aux affaires étudiantes, à la politique sociale et aux relations institutionnelles de l'ULB. *[remplacé par A.Gt 11-09-2014 ; A.Gt 16-04-2015]*

3° Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- M. David LECOMTE, chargé de mission à la F.A.P.E.O.; *[remplacé par A.Gt 11-02-2014 ; A.Gt 11-09-2014]*
- M. Christophe Alexander DESAGHER, représentant la F.A.P.E.O.;

4° Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- M. Nicolas STASSIN, représentant l'U.F.A.P.E.C.;
- M. Jean-Luc VAN KEMPEN, représentant l'U.F.A.P.E.C.;

5° Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- M. Géraud Hougardi, représentant la FEF; *[modifié par A.Gt 04-04-12]*
- M. Calogero MAROTTA, représentant l'UN.E.CO.F.; *[modifié par A.Gt 05-03-2013]*

6° Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- M. Alexandre Greimers, représentant la FEF; [modifié par A.Gt 04-04-2012]
- Mme Sophie LOODTS, représentant l'UN.E.CO.F.; [modifié par A.Gt 05-03-2013]

7° Deux membres effectifs représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Mme Christiane CORNET, représentant la C.G.S.P.; [remplacé par A.Gt 04-11-2013]
- M. Pierre LEDECQ, représentant des jeunes C.S.C.; [remplacé par A.Gt 11-09-2013]

8° Deux membres effectifs représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Mme Laura BELTRAME, de l'U.W.E.;
- N.

B. Membres suppléants :

1° Quatre membres suppléants représentant l'enseignement officiel :

- M. Alfred PIRAUX, Préfet des études de l'Athénée royal à Mons, coordonnateur de zone;
- M. Dany VINCE, Administrateur de l'Université de Mons-Hainaut;
- M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué, représentant le C.P.E.O.N.S.;
- M. Philippe DEMIESSE, Chargé de mission, représentant le C.P.E.O.N.S.;

2° a) Trois membres suppléants représentant l'enseignement libre confessionnel :

- Mme Vinciane DE KEYSER, représentant le Se.G.E.C.;
- M. Philippe VALENTIN, Haute Ecole « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFESC », représentant le Se.G.E.C.;
- Mme Stéphanie LEMAIRE, de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique représentant le Se.G.E.C.;

b) Un membre suppléant représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- M. Michel BETTENS, Secrétaire général, représentant la F.E.L.S.I.;

3° Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel

- Mme Cécile VAN HONSTE, représentant la F.A.P.E.O.; [remplacé par A.Gt 11-02-2014]
- Mme Johanna DE VILLERS GRANDCHAMPS, représentant la F.A.P.E.O.;



4° Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- M. Michel PARYS, représentant l'U.F.A.P.E.C.;
- N.

5° Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- Mlle Coralie PAUL, représentant la FEF;
- M. Michaël HOLZEMANN, représentant l'UN.E.CO.F.; [modifié par A.Gt 05-03-2013]

6° Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- M. Quentin VAN BAELEN, représentant la FEF;
- Mme Livia VERRELI, représentant l'UN.E.CO.F.; [modifié par A.Gt 05-03-2013]

7° Deux membres suppléants représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques:

- Mme Ingrid BRABANT, représentant la CGSP; [remplacé par A.Gt 04-11-2013 ; A.Gt 13-11-2014]
- M. Benoît CONSTANT, représentant la C.S.C.;

8° Deux membres suppléants représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- M. Jean de LAME, Secrétaire général de l'UWE; (modifié par A.Gt 02-04-12)
- N.

**Modifié par A.Gt 12-12-2014**

**Article 2.** - M. Michel TAVERNE, membre effectif du Conseil, est nommé Président;

M. Georges SIRONVAL, Directeur Président de la Haute Ecole Albert Jacquart et Mme Julia DUCHESNE, membres effectifs du Conseil, sont nommés Vice-Présidents.

**Article 3.** - Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.

**Article 4.** - Le présent arrêté sort ses effets le 15 septembre 2010.

**Article 5.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2005, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'Etudes, est abrogé.

Bruxelles, le 14 septembre 2010.

---

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

L'Administrateur général,

A. BERGER

